

Délibération 2023-068B

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation : jeudi 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEVOYER Thérèse (pouvoir à LELUBEZ Marlène), RIES Stéphanie (pouvoir à HAIRON Josiane), OHEIX Yoann (pouvoir à ROUXEL Dominique), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : POLE CULTUREL – CHARGE DE PROJET MUSEE BARBEY D'AUREVILLY – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 27 juin 2023, un poste de chargé de projet a été créé afin de réaliser d'une part le récolement des collections et à l'écriture du projet scientifique et d'autre part la gestion des publics et le développement du musée Barbey d'Aurevilly.

Il indique que la mission de récolement des collections peut obtenir une subvention de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), dès cette année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la DRAC au titre du soutien au récolement des collections du musée Barbey d'Aurevilly pour l'année 2023 et les suivantes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Annule et remplace la délibération
n°2023/068 reçue en Sous-Préfecture
le 22/09/2023



Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,

